

FNS SIMPLIFIÉ AVIS D'ATTRIBUTION

[I.](#) [II.](#) [III.](#) [IV.](#)

Section 2 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Roquebrune sur Argens

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21830107500014

Code Postal : 83520

Ville : ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Groupement de commandes : Non

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché : MARCHÉ RÉSERVÉ D'ENTRETIEN, NETTOYAGE, DESHERBAGE DES CIMETIÈRES DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

CPV - Objet principal : 98371111.

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La commune de Roquebrune sur Argens souhaite entretenir les cimetières de la commune en recourant à une entreprise adaptée, un établissement de service d'aide par le travail ou une structure équivalente, employant au moins 50% de travailleurs handicapés ou à une structure d'insertion par l'activité économique ou une structure équivalente employant au moins 50% de travailleurs défavorisés. Le titulaire devra procéder au désherbage des cimetières durant l'année, en vue de l'élimination de toute végétation adventice (vivaces, annuelles, bisannuelles, plantes ligneuses et arbustives, herbes) s'y trouvant. Les papiers et feuilles seront également enlevés. La prestation comprendra les allées, inter-tombes dans les limites de concessions, concessions reprises par la ville et leurs jardinières abandonnées, les terrains communs, les voiries des cimetières (caniveaux, plaques d'égout, ...) et tout espace libre des concessions et hors concessions sans que cette liste soit limitative. Le titulaire pourra être aussi amené à nettoyer la Place d'Armes située au Village et qui jouxte le cimetière

Critères d'évaluation des projets : Les critères d'attribution sont : 1 - prix valorisé à 50%
2 - valeur technique et environnementale valorisée à 50%

Mots descripteurs : Cimetière.

Section 4 : Informations d'attribution

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le marché est déclaré infructueux

Date d'envoi du présent avis :11 Février 2025